

Béatrice Fracchiolla, Université de Paris 8 –
CNRS UMR 7023 – SFL & MSH Paris Nord

Quelle performativité
pour le repentir ?

Quelle Performativité pour le repentir?

Je me propose d'étudier la manière dont le repentir s'articule à la dimension performative des discours par le biais de la sociolinguistique, la sociolinguistique étant entendue ici comme descriptive de l'inscription sociale des discours, y compris sous leur forme ritualisée, attendue.

Dimension privée/publique du repentir

- La dimension et le cadre public du repentir déjà analysés par Turbide, Laforest, Vincent (2013)
- Plus que **l'ethos** (Amossy, 1999 ; 2012) ce qui m'intéresse, c'est la dimension **privée** : i.e. la **relation interpersonnelle – et son maintien, grâce au repentir** et le maintien/la négociation de face).
- → Problème : elle est pratiquement impossible à analyser (absence de corpus)
- → D'où un questionnement de nature plus théorique

Introduction

- Entre linguistique, pragmatique et philosophie du langage, Plusieurs question se posent :

- La 'sincérité' du repentir est-elle : dosable? perceptible ? quantifiable ? Dans les propos tenus ? (question sémantique (contenu prépositionnel) ?)

Pose la question de la double dimension de **confiance** :

- a) dans le langage (les paroles, les mots d'autrui = confiance linguistique)
- b) la confiance dans la personne qui prononce ces mots (relation), soit :

La confiance

*« La **confiance** dans le langage comme sol commun **intersubjectif** et **symbolique au cœur** de la construction psychique de chaque sujet, de **toute relation interpersonnelle, du lien social et de la culture** ; d'autre part, **la confiance comme phénomène langagier** : les modalités d'expression langagière de la confiance, tant dans le registre intime et interindividuel que social et politique »*

(Allouch et al. 2010 in Allouch, E., Chiantaretto, J.-F., Harel, S., Pinel, J.-P. (ed), 2010, *Confiance et langage*, in Presse Université Paris 13).

Questions liées

La première question posée concerne l'acte de langage particulier qu'est le **repentir**, et son articulation selon ces deux perspectives :

- repentir et confiance relationnelle
- repentir et confiance dans le langage

La deuxième question posée est :

- le repentir s'apprend -il ? où et comment ? Par quels moyens, biais ?
- On apprend en effet en général à s'excuser, mais apprend-on aujourd'hui à se repentir ? Quelles est la différence entre les deux ?

La troisième question posée est :

- Comment évaluer l'efficacité du repentir ?

Le repentir comme réponse (VV)

Je pars de la théorisation de la **montée en tension de la violence verbale** (travaux de Moïse, Auger, Schultz Romain, Fracchiolla)

→ Le **repentir** est une **réponse**.

Il suppose qu'un **territoire** plus ou moins symbolique ait été franchi, par un acte ayant malmené autrui d'une manière ou d'une autre.

→ Lié à la **transgression**

→ Lié à la **confiance trahie**

→ Lié au langage et au **respect de la parole** donnée (Bourdieu, *Le sens des autres*, 94)

A partir de quoi

Je me propose de réfléchir à la question du **repentir**, en termes de **performativité** (au sens d'Austin 1962).

Conciliation/réconciliation

Or, du point de vue performatif, cette réponse qu'est le repentir, va de pair avec les notions de **conciliation/réconciliation** :

→ je me repends **pour obtenir** la paix ; quelque chose

→ la **conciliation/réconciliation** s'accomplissent par des actes de langage **réparateurs** *en même temps que* le repentir ;

→ ce en quoi elles s'articulent avec la performativité et la question de la confiance en l'autre et en sa parole.

Définition du dictionnaire

Le repentir, nom masc.

(1170) : 1/ **vif regret d'une faute** accompagné d'un désir d'expiation, de **réparation => regret, remords, repentance, contrition** « un repentir sincère »

« Nos péchés sont têtus, nos repentirs sont lâches » (Baudelaire)

« Spinoza dit que le repentir est une seconde faute » (Alain)

Dans la religion catholique : confiteor, mea culpa

2/ **regret d'une action** : « ici, j'ai un remords, ou un scrupule, mettons un repentir, enfin ce qu'il ne faut jamais avoir » (Péguy)

3/ (1798) Changement apporté, correction faite en cours d'exécution (d'un tableau), à la différence du repeint, fait après coup.

Repentance : **Souvenir douloureux**, regret de ses fautes, de ses péchés / contrit/pénitent)

Le repentir (comme nom), s'inscrit sociologiquement dans la perspective d'une **théorie de l'économie sociale** ;

→ **échanges symboliques** qui se réalisent, par le langage, en termes de **don** et de **contre don** (Mauss, 1950 ; Godelier, *Enigme du don*, 1996)

On trouve par exemple chez Mauss (à propos des échanges de cadeaux, in *Essai sur le don*) :

« **le caractère volontaire** et, pour ainsi dire, apparemment libre et gratuit, et cependant contraint et intéressé de ces **prestations**. Elles ont revêtu presque toujours la forme du **présent**, du **cadeau** offert généreusement même quand, dans ce geste qui accompagne la transaction, il n'y a que fiction, formalisme et mensonge social, et quand il y a, **au fond, obligation et intérêt économique**. » (p.147)

*« Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, dans les sociétés de type arriéré ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle **force** y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donateur la rend ? »*

(Mauss, 1950 : 148)

Si nous considérons les **paroles comme des actes**, qui sont **suivis d'effets**, alors nous pouvons assimiler **dans cette phrase les paroles à des objets d'échanges entre les personnes.**

Ici, la notion de « force » peut renvoyer du côté de la parole à la force illocutionnaire (telle qu'elle est discutée par Searle, *Les actes de langage*, 1972)

Les repentis

Repenti, ie : XIIIe, de se repentir

Qui s'est repenti de ses fautes, qui a commencé à réparer ; qui s'est débarrassé d'un vice, d'une mauvaise habitude (un buveur, un joueur repentis ; un ancien terroriste qui accepte de collaborer avec la police) (dimension morale)

→ **caractère accompli** (la réparation est déjà en œuvre) Les « repentis » (Mafia) : très sérieux : on risque la mort, et cela nécessite une protection policière et l'anonymat à vie.

→ **Les repentis ne peuvent plus revenir sur leurs pas (à moins de vouloir mourir)**

→ domaine, lieu qui fonctionne précisément sur cette idée d'**échange contractuel** (tu me donnes des informations pour coincer les mafieux, et je te protège)

Se repentir

- Le fait de **se repentir** (et de le dire) peut-être considéré comme performatif :
- « **Je me repends** »
- → lorsqu'on cherche par cette entrée sur google, ce qui ressort, ce sont de nombreuses occurrences en contexte religieux – relatifs à la réparation d'une faute commise (dimension morale ; axe bien/mal, lié à la transgression d'une norme/d'une règle – ici religieuse)
- → ainsi **le fait de ne pas avoir à se repentir fait d'une personne un bon croyant**

Le repentir comme (monnaie) d'échange

Pour Werkhofer (1992) la **politesse linguistique doit être envisagée** au même titre que **l'argent**, comme l'une des **forces médiatrices** entre les individus et les actions qu'ils sont en mesure d'avoir au sein des structures sociales.

→ ainsi se pose de mon point de vue, le repentir, comme
« **monnaie d'échange interactionnel** »

Droit : le repentir comme réparation

Domaine du **droit** est clair sur la dimension **actionnelle** et **performative** qui lie un certain type d'acte (commis) à un autre type d'acte, qui lui vient en réparation :

= Cadre qui permet de « **tenir pour quitte** » = rendre la faute/le crime comme non avvenu.e.

Dans le contexte de la **vie en société et de la responsabilité civile des uns à l'égard des autres**, le **juge** est chargé **d'estimer** les dommages subis et d'en énoncer les pénalités (prison: privation de liberté ; amendes, etc.)

Le repentir comme réparation

Le repentir vient en **réparation**, d'une « **faute** » d'un « **manquement** » ; qq chose a fait défaut, qui est à réparer.

=> le fait d'être en moins, de manquer (défaut, manque)

Dans des expressions, renvoie à la responsabilité d'une action : « c'est sa faute », la faute de, la faute à...

Le repentir comme pratique sociale

Ex: une faute *religieuse* (religion catholique), la personne qui se confesse, et souhaite se repentir d'avoir péché, se verra ordonner par le prêtre un «paiement» *via* la production de *prières*, ou le financement de bonnes œuvres de l'église, etc.

un certain type d'actes réparateurs est donc associé au domaine contextuel spécifique dans lequel ils s'accomplissent.

La réparation est une pratique sociale. Mais aussi émotionnelle et affective.

→ Elle est là pour permettre que soit entretenu et préservé **le lien social.**

→ **Le repentir comme acte réparateur est une forme de ritualisation de l'entretien du lien social.**

« Qu'il s'agisse d'appels à la pitié ou de repentir, en dernière instance, la construction discursive de l'émotion dépend de la capacité de l'offenseur à amener les destinataires de son discours à prêter foi à l'émotion exprimée, sans quoi cette émotion « n'existe[ra] purement et tout simplement pas » dans l'espace public (Auchlin 2000 : 83). »

(Turbide, Laforest, Vincent, 2013 : 153)

Types de fautes/types de repentir

- 2 cadres distincts de repentir : actes de langage exprimant le repentir dans le cadre :
 - 1/ d'actions voulues, perpétrées intentionnellement à l'égard d'autrui, sur lesquelles on revient, en s'excusant, voire en s'accusant (ex. cadre de la maltraitance) (**Domaine du FAIRE**)
 - 2/ d'actions/d'actes non voulus, fortuits, accomplis par méconnaissance, ignorance, non conscience (en particulier, actes verbaux : ex. erreurs, malentendus) (**+ Domaine du DIRE**)
- la question de la responsabilité assumée est première (préalable et inséparable) à l'action de se repentir

Repentir du faire

- On ne peut annuler une action réalisée ; on ne peut que revenir dessus et présenter des excuses (- et alors, les excuses sont du domaine du performatif ; il s'agit de reconnaître qu'on a commis une faute.
- « Faute avouée, à demie pardonnée »
- Là, sur le « faire », existe une 'zone de négociation possible' : celle de l'irresponsabilité momentanée, de l'inconscience, du moment de folie... « je ne sais pas **ce qui m'a pris** »
 - La formule impersonnelle exprime en elle-même le **caractère 'possédé' de l'acteur** – et cherche donc à nier sa part de responsabilité dans l'acte accompli (DSK) -

Repentir du dire

- Contrairement à celui du faire, le repentir du dire peut s'annuler.
- La faute commise est du domaine de l'imprécision, et l'on peut jouer sur une **zone de négociation du sens**
- Dans ce cas de figure, les maximes conversationnelles de Grice (1975) sont un instrument d'évaluation (mais pas dans celui du faire).
- On voit en effet en les examinant qu'une infraction à l'une de ces maximes conversationnelles permet normalement un réajustement, un retour, une réparation presque immédiate en interaction face à face :

Maximes de Grice (1975)

les **maximes** de :

- **quantité** : la contribution doit être aussi, mais pas plus informative, que nécessaire ;
- **qualité** :
 1. Ne dites pas ce que vous croyez être faux.
 2. Ne dites pas les choses pour lesquelles vous manquez de preuves.
- **relation**

Soyez pertinent.
- **manière**
 1. Evitez de vous exprimer de façon obscure.
 2. Evitez l'ambiguïté.
 3. Soyez bref.
 4. Soyez ordonné.

Repentir du dire

Contrairement aux actions, les paroles, les mots prononcés peuvent être *retirés*.

→ cela est un type de repentir performatif

- 3 différences de niveaux entre :

1/ « Zut, je n'aurais pas dû dire cela »

2/ « Ce n'est pas ce que je voulais dire »

3/ « Je retire ce que j'ai dit »

- 1 & 2 expriment un **regret**, mais n'annulent pas les paroles prononcées. 3 l'accomplit en le disant. Ou encore...

Repentir du dire

« Tu n'es qu'un idiot ! »

Excuse : « Je m'excuse de t'avoir traité d'idiot »

→ porte sur le dire, mais pas sur le fond : le sens réel est : je m'excuse sur le fait de t'avoir traité d'idiot, de l'avoir dit ; implicite : « je le pense malgré tout ».

→ **Violence Verbale**

Repentir : « Je retire ce que j'ai dit » : « je m'excuse d'avoir dit que tu étais idiot, je ne le pense pas du tout / ce n'est pas ce que je pense ».

- Ou, éventuellement, la correction de la personne, vers l'objet : « Ce que je voulais dire, c'est que faire cela était idiot. » (Moïse & Laforest, 2013)

Conclusion

Dire ainsi : « je retire ce que j'ai dit », ce que je viens de dire, est à même de **faire que ce qui a été dit n'ait pas été dit.**

L'énonciation offre une possibilité linguistique de **neutralisation** *via* la dimension performative de la parole comme acte (agissante).

Mais, dire « je retire ce que je viens de dire » ou « je retire » (mes mots) ne décrit une action qui est performative que du fait qu'elle se rapporte à des mots.

Je « donne » littéralement, des mots, que je peux donc « reprendre » ; les mots que j'ai dit (donné) à autrui ;

→ le fait de les « reprendre » signifie que l'on reconnaît s'être trompé (**rétractation/repentir**).

Conclusion

En dehors de milieux très cadrés (**ritualisés**), comme

- **juridique**,

- **religieux**, où

le fait de se repentir ne peut **s'accomplir** que par rapport à :

un ensemble de **règles propres** à « **racheter** », par des **actions données pour ou acceptées comme équivalentes** entre elles, une notion ou un type de faute,

→ le repentir s'accomplit, dans les échanges verbaux, par la dimension actionnelle qui permet, par un acte de langage, de se rétracter, de « récupérer » ses mots.

Conclusion

Théorie du don - et du contre don –

(Mauss, 1950 ; Godelier, 1996)

S'excuser, demander pardon :

→ Autres **formes** du repentir verbal,

performatifs, mais dont le sens diffère.

→ La responsabilité de la réparation n'est plus celle de l'énonciateur, mais celle d'autrui, qui seul(e) est habilité(e) à donner l'excuse ou le pardon.

→ L'excuse nous met à la merci d'autrui contrairement au retrait de ses propres propos.